la cgt
ÉDUC' ACTION

Repères

ISSN 0999-4289

Bulletin trimestriel de l'Union Régionale des Syndicats de l'Éducation Nationale

numéro 115

22 janvier 2019

URSEN CGT Académie de Nantes - 1, place de la gare de l'Etat - Case Postale n°1 - 44276 NANTES

Austérité pour les uns
Profit pour les autres

Ça suffit !

Contre l'austérité et les attaques contre nos conditions de vie et de travail

Transformer la colère sociale en riposte du monde du travail

Dir. de publication: Karine Perraud N° CPPAP 1120 S 07605 Dépôt légal : janvier 2019
Imprimé par nos soins Union Départementale 72 CGT 4, rue d'Arcole 72000 Le Mans

Dans ce numéro

- *Édito* – p. 2
- *La CGT soutient toutes les mobilisations* – page 3
- *L'Éducation Nationale aux petits soins des trusts du gaz* – page 3
- *Réforme de la voie pro* – page 4
- *Bac 2021* – page 5
- *Premier degré* – pp. 6 et 7
- *Salaires et PPCR* – page 8
- *AESH* – page 9
- *Contractuel.les enseignant.es* – page 10
- *Mépris pour le travail des administratifs* – page 10
- *GRETA Vers un plan social ?* - pages 11 et 12
- *Prime de Noël* – page 12
- *Gifle* – page 14
- *Bilan des élections* – pp. 15 et 16
- *Calendrier des CAPA* – page 17
- *Vos élu.es CGT* – pp. 18 et 19
- *Pour le droit de manifester* – p.20

Bonne année de luttes

Si Macron semble avoir vacillé de son piédestal avec la mobilisation des gilets jaunes et à la haine déchaînée à son endroit, cela ne va pas arrêter le gouvernement et le patronat pour autant que continuer les mauvais coups. La faute à une colère sociale qui ne s'est pas étendue dans les entreprises et les services au point de réellement bloquer l'économie.

Des exonérations pour les patrons, des sanctions pour les chômeurs

Le gouvernement a répondu par la matraque aux mobilisations lycéennes ou des gilets jaunes et a juste lâché un peu de lest sous forme d'une prime d'activité augmentée ou en cédant partiellement sur la CSG des retraité.es mais en prenant bien garde de ne pas augmenter le SMIC. Les mesures annoncées par Macron ne répondent donc en rien à l'urgence sociale : plus de 8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, et ce ne sont pas quelques euros qui vont leur changer la vie.
Et dans le même temps, les cadeaux au patronat continuent à coup de milliards d'exonérations de cotisations sociales et du Crédit Compétitivité Emploi (CICE). En 2019, le gouvernement compte aussi poursuivre avec la réforme des retraites, les attaques contre les allocations chômage et la réforme de l'Etat avec son cortège de suppressions de postes, l'accroissement du recours aux contractuel.les et les suppressions d'instances paritaires.
En parallèle, les chômeurs seront plus fliqués et plus durement sanctionnés en cas de recherche d'emploi jugée insuffisante ou « raisonnable », et ce quand bien même le salaire proposé serait bien plus faible que celui détenu dans l'emploi précédent.

De l'argent, il y en a, il est juste très mal réparti.

C'est bien pourtant la question des salaires, du montant des pensions et du pouvoir d'achat qui est cruciale pour l'ensemble des salarié.es et des retraité.es. Les plus de cinq millions d'agent.es de la Fonction publique ont pourtant été absents des propos du Président de la République et majoritairement exclus du champ de la discussion et des mesures envisagées.
Pourtant la situation qui est faite aux agent.es de la Fonction publique depuis de trop longues années est inacceptable et nous sommes bien loin de la promesse faite par Emmanuel Macron dans sa la lettre du 12 avril 2017.
"Je veux pour vous plus de reconnaissance et davantage de perspectives de carrière. La reconnaissance, c'est d'abord une plus juste rémunération. J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises". Manifestement, c'est une autre orientation qui a prévalu : gel de la valeur du point d'indice, rétablissement du jour de carence, report de certaines mesures positives de PPCR, augmentation du taux de la CSG sans compensation intégrale...
Les agent.es contractuel.les en CDD enseignants, administratifs, AESH et AED en savent quelque chose puisqu'ils ne bénéficient même plus de l'indemnité compensation de la hausse de CSG et sur un salaire de 700 ou 800 euros bruts par mois, 15 euros de plus ou de moins, ce n'est pas rien.

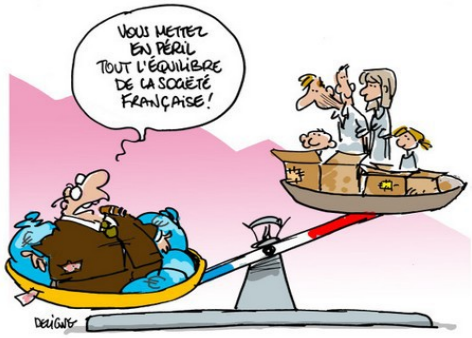

« C'est bien ce que vous dites mais on peut rien faire..... »

Qui n'a pas entendu autour de lui cet argument qui consiste bien souvent pour celui qui l'exprime à se dédouaner individuellement de toute velléité d'action.
Pourtant l'actualité récente et la détermination affichée par nombre de « gilets jaunes » ou de salarié.es en lutte dans leur entreprise témoigne qu'il s'agit surtout d'y croire.
Il faut engager la lutte pour une augmentation générale des salaires, des pensions et des allocations.

L'histoire militante est pleine d'exemples qui montrent que c'est la mobilisation massive qui fait peur à l'ordre établi et qui finit par payer à force de détermination. Encore faut-il en être convaincu... et c'est là qu'est notre rôle, en tant que militant.es CGT de défendre d'autres perspectives et d'organiser les personnels et de construire la lutte pour nous défendre mais aussi gagner de nouveaux droits.
Ce n'est qu'à travers une mobilisation massive des salarié.es, chômeurs et retraité.es que l'on fera reculer le gouvernement et le patronat. Il va nous falloir du courage et de l'enthousiasme mais nous n'en manquons pas alors bonne année de luttes à toutes et tous !

Karine Perraud & Hervé Guichard,
secrétaires académiques

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.cgteduc.fr

La CGT Éduc'action soutient toutes les mobilisations et expressions contre la politique éducative du gouvernement

Depuis plusieurs semaines, plusieurs mouvements citoyens et professionnels de protestation contre la politique Macron apparaissent partout en France. Le champ de l'Éducation n'y échappe pas. Après le mouvement #PasdeVague, c'est un mouvement « Stylos Rouges » qui s'est constitué avant les vacances de fin d'année.
La CGT Éduc'action soutient les revendications portées par ce mouvement qui rejoignent, pour la plupart, celles que nous portons depuis très longtemps.
En effet, la CGT se bat contre la future réforme des retraites et pour une hausse du salaire des personnels avec le dégel du point d'indice, le rattrapage des pertes subies depuis 2010 et une augmentation immédiate de 400€, la suppression du jour de carence. Comme les « Stylos Rouges », la CGT Éduc'action exige une diminution des effectifs dans toutes les classes, de la maternelle au lycée, ce qui nécessite, pour nous, un recrutement massif de fonctionnaires. Nous demandons aussi une réduction du temps de travail et une titularisation des personnels non-titulaires.
Comme de très nombreux·ses collègues et usager·ères, la CGT Éduc'action se bat au quotidien pour l'abrogation des contre-réformes Blanquer qui instaurent et pérennisent le tri et la sélection (du collège à l'enseignement supérieur), qui attaquent le collège unique et les voies de formation aux lycées et qui imposent aussi aux personnels une idéologie dangereuse pour l'École au détriment des libertés pédagogiques.
C'est pour cela que la CGT Éduc'action appelle à une convergence de luttes au sein de l'Éducation nationale afin d'augmenter le rapport de force contre le gouvernement Macron et exiger une autre politique sociale et économique.
Des militantes et des militants de la CGT Éduc'action participent, déjà, à des assemblées générales de « Stylos rouges ».
La CGT Éduc'action est engagée dans tous les cadres unitaires susceptibles de faire converger les luttes contre les contre-réformes du gouvernement.

Montreuil, le 8 janvier 2019

L'Éducation Nationale aux petits soins des trusts du gaz

La presse a relayé que le lycée Touchard Washington du Mans, avait vu sa facture de chauffage tripler en trois ans pour arriver à la somme de 222 471 € en 2017. Et celle attendue pour 2018 est plus élevée encore.
Quand on sait qu'en plus certains matins de retours de vacances il fait moins de 16 degrés dans certaines classes, ça jette un froid.
Depuis longtemps quelques élus CGT au CA du lycée dénoncent le fait que le lycée serve de vache à lait aux trusts gaziers. Mais la seule réponse apportée par l'administration est « *si vous ne votez pas les élèves n'auront pas de chauffage* ».
Cette année, malgré l'éternel chantage de l'administration, la majorité du CA a repoussé ce budget. Du coup la Région s'est engagée à prendre à sa charge au moins 100 000 € des frais. Bref le lycée reste une vache à lait, seulement on diversifie les pis.

CGT Educ'action 72

Réforme de la voie professionnelle

à marche forcée et dans le flou le plus total !

Les enseignant.es de la voie pro se sont fortement mobilisé.es depuis la rentrée contre le projet de réforme de la voie pro. Les lycéen.nes sont également mobilisé.es. Il faut continuer à amplifier le travail de mobilisation dans nos lycées !

Les heures d'information syndicale ou les assemblées générales organisées en Mayenne dans chaque Lycée Pro montrent que les personnels rejettent massivement la réforme Blanquer qui aboutira à la casse de l'enseignement professionnel au seul profit de l'apprentissage !

Et que dire d'une administration qui navigue à vue dans la mise en place de cette réforme ?

Les dotations horaires des établissements seront connues en janvier : quid des suppressions de postes massives partout en France et donc en Mayenne ; quid des suppressions de postes notamment en GA ?

Les portes ouvertes des mois de février et mars 2019 se feront également dans l'improvisation la plus totale : qu'allons-nous dire aux parents ?

- Que cette réforme aura de graves conséquences pour leurs enfants : en BAC PRO suppression de l'équivalent de 8,5 à 11 semaines de cours pour les élèves sur les trois années ; en CAP : suppression de l'équivalent de 4 à 6 semaines de cours sur les deux ans !
- Que la formation amoindrie réduira les possibilités de poursuite d'études et fragilisera l'insertion professionnelle.
- Que des regroupements de spécialités en classe de seconde professionnelle seront synonyme de déprofessionnalisation accrue des diplômes.
- Qu'en Mayenne, nous ignorons dans quel Lycée pro la seconde déspécialisée Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique va être positionnée ?
- Que les programmes ne sont toujours pas connus pour la rentrée de septembre !

Bref, tout le monde navigue à vue dans cette réforme.

Plusieurs initiatives ont déjà été prises en Mayenne (Grève le 27 septembre, le 9 octobre, le 12 novembre, assemblée générale des grévistes, diffusion de tracts sur les marchés mayennais, Heures d'information syndicale dans chaque LP mayennais, Motions dans les Conseils d'administration, conférence de presse le 27 novembre...)

Avec cette réforme, les élèves auront moins d'heures de cours (8,5 à 11 semaines en moins sur 3 ans en Bac Pro !), entreront plus tardivement dans leur formation professionnelle avec le regroupement de spécialités en seconde pro (on passe au BAC PRO deux ans !), et seront incité.es à terminer leur cursus en apprentissage : sélection, tri social au service des entreprises !

L'Intersyndicale Voie Pro en Mayenne continue de réunir les collègues en HIS et Assemblées générales afin d'envisager et de coordonner collectivement les actions à mener dès le mois de janvier pour dire NON à la réforme Blanquer !

CGT Educ'action 53

La CGT, c'est l'intérêt de la voie Pro et des PLP !
Se mobiliser pour la défense de l'enseignement professionnel public : une nécessité !

« Bac 2021 : un dispositif en trompe-l'œil

L'administration, et en premier lieu le ministre de l'Éducation nationale, tente de faire croire que « Bac 2021 » serait un bac à la carte pour les lycéen.nes, avec la disparition des 3 séries générales, remplacées par 12 spécialités.

Premier accroc local : la Mayenne, contrairement aux quatre autres départements de l'académie de Nantes, a des lycées qui ne proposeront pas la spécialité « Langues-Littérature et culture étrangère ». Pour les élèves mayennais qui s'accrocheraient à cette spécialité, direction Angers ou Le Mans.

Par ailleurs, si le choix des spécialités (3 en classe de 1ère, 2 en classe de terminale) est véritablement laissé aux élèves et à leurs familles, cela va engendrer un nombre extrêmement important de combinaisons. À cela, s'ajouteront les éventuelles options choisies par les élèves. La disparition des séries va conduire ainsi à la disparition des groupes-classes, remplacés par des parcours individualisés : autant d'élèves, autant d'emplois du temps. Très joli sur le plan de la communication ministérielle, « Bac 2021 » s'annonce ingérable à l'échelle locale. Or, l'ouverture définitive d'une spécialité dans un lycée sera subordonnée à l'inscription de 7 ou 8 élèves minimum.

Dans un communiqué de presse local, la CGT Éduc'Action 53 a donc appelé les élèves de seconde générale et technologique et leurs familles à être très vigilants à ce que leurs choix de spécialités et d'options ne soient pas contingentés, voire prédéfinis par une administration locale et départementale, qui aurait pour seul souci de se simplifier la tâche dans l'organisation de la rentrée 2019, en décourageant les combinaisons originales de spécialités.

La CGT Éduc'Action 53 dénonce le fait que « Bac 2021 », Parcoursup et les mesures envisagées dans la voie professionnelle vont accroître la discrimination entre les bacs général, technologique et professionnel, ce dernier étant dévalorisé par le ministère au seul profit de l'apprentissage.

Lutte contre les violences scolaires et répression financière : Idée fausse…et inefficace !

Alors que JM.Blanquer va annoncer un plan national de lutte contre les violences scolaires à la fin du mois de janvier, des informations sur de possibles sanctions financières adressées aux familles ont circulé dans la presse.

Il semblerait en effet que le gouvernement et le ministère de l'Éducation nationale soient tentés par de très vieilles recettes déjà appliquées sous l'ère Sarkozy et qui visaient à pénaliser les familles dont les enfants seraient « coupables » d'absentéisme ou de violence en leur retirant une partie de leurs allocations familiales.

Si depuis ces fuites dans la presse le ministre et une partie des député·es de la majorité semblent plus mesuré·es sur une telle mesure, la CGT Éduc'action réaffirme son opposition à de telles initiatives qui ne régleraient rien aux diverses situations rencontrées dans les écoles et établissements. D'ailleurs, si la mesure introduite par la Loi Ciotti a été supprimée, c'est qu'au-delà du geste politique, elle s'est avérée strictement inefficace.

Une telle sanction est surtout un marqueur idéologique très réactionnaire qui illustre les préjugés persistants au sein de la classe politique. Les violences seraient issues uniquement d'une partie de la population défavorisée qui vivrait principalement de ces allocations et qu'il suffirait de taper au portefeuille pour résoudre les problèmes. Vieilles rengaines usées et dépassées ne visant qu'à flatter une partie de la population.

Pour la CGT Éduc'action , il y a bien urgence à combattre les violences scolaires et installer un climat plus propice au travail et à l'éducation. La multiplication de telles mesures et le développement des stages commandos de formation des personnels de direction résultent une volonté de durcir la gestion de l'École. La CGT Éduc'action estime au contraire que cela ne pourra passer que par une réflexion globale sur la question et la multiplication des moyens pour y parvenir. Les écoles et les établissements ont, plus que jamais, besoin de personnels pour encadrer, faire vivre leurs lieux de travail, pour baisser les effectifs par classe et permettre l'amélioration des conditions de travail et d'étude. La carotte et le bâton n'ont jamais permis d'obtenir des résultats convaincants.

Montreuil, le 14 janvier 2019

Pas de supérieur hiérarchique à l'école

Déclaration commune intersyndicale direction d'école

Les organisations syndicales SNUipp FSU; SNUDI-FO; CGT-UNSEN et SUD-éducation ont pris connaissance des récentes déclarations du ministre de l'éducation nationale annonçant une future loi pour la création d'un statut de directeur-trice d'école. Nos organisations dénoncent une nouvelle fois le fait que cette annonce soit faite dans les médias avant même que les organisations syndicales n'en soient elles-mêmes informées et que l'agenda social prévoit des discussions sur cette question en 2019. Ceci n'est pas acceptable.

Ce nouveau statut entraînerait la mise en place d'un lien de subordination entre ces nouveaux personnels de direction et leurs collègues adjoint-es, pouvant conduire à des relations managériales au sein des équipes et une nouvelle organisation administrative de l'école, ce que nous refusons.

Le Ministre de l'éducation nationale reprend aujourd'hui le vieux projet de créer un statut hiérarchique de directeur-trice à la tête d'un établissement doté d'un fonctionnement autonome que les mobilisations importantes des enseignants du premier degré, ont permis de bloquer jusqu'à aujourd'hui : « Maîtres directeurs » de Monory en 1986 (décret retiré), expérimentation de l'article 86 de la loi Fillon de 2004 (abrogé en 2011), décret EPEP De Robien en 2006-2007 (jamais publié).

Pour les organisations syndicales SNUipp FSU ; SNUDI-FO ; CGT-UNSEN et SUD-éducation ce projet, s'il voyait le jour, conduirait à une modification en profondeur de l'école publique et à son morcellement :
- Regroupement d'écoles autour du collège avec tutelle hiérarchique de la-du principal-e.
- Recrutement par concours des future-es directeur-trices dans les écoles de 10 classes ou plus.
- Fusion d'écoles pour arriver à 10 classes ou plus.
- Déplacement de classes élémentaires CM1 et CM2 dans le collège

Il en résulterait :
- une menace sur l'existence même de l'école maternelle et plus largement une perte de l'identité du 1er degré
- une réduction du nombre d'écoles et le développement d'écoles à taille inhumaine
- un renforcement du poids des collectivités territoriales dans le fonctionnement des écoles et des inégalités entre les écoles.
- une remise en question de la place spécifique du conseil des maîtres et de l'ensemble des relations entre les personnels.
- une possible remise en cause du statut des PE fonctionnaire d'Etat

Il attaquerait la place spécifique du conseil des maîtres et l'ensemble des relations entre les personnels.

Nos organisations se prononcent contre tout statut de directeur-trice et tout statut d'établisseme nts autonomes. Elles porteront leurs revendications pour une meilleure reconnaissance de la direction d'école, passant notamment par une augmentation des décharges de service, une amélioration financière, une aide administrative pour chaque directeur et directrice avec des emplois statutaires de la Fonction publique.

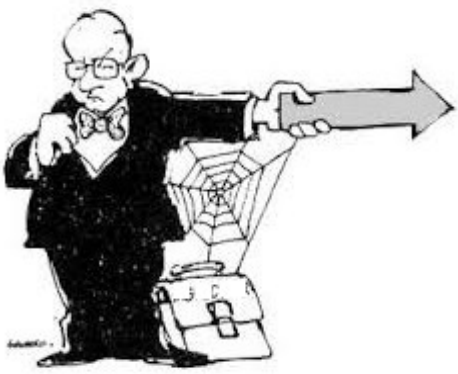

Contre les évaluations nationales en CP

Courrier intersyndical au ministre

Monsieur le Ministre

La réunion organisée par le cabinet et la DEPP concernant la deuxième salve d'évaluations, n'a pas montré la volonté de tenir compte des remontées et des analyses du terrain et des représentants des personnels.

Suite à la passation de la première salve d'évaluations, les enseignants font le constat de nombreux dysfonctionnements qu'il s'agisse des finalités, du contenu, de la passation, de la saisie, de la remontée des résultats, comme de la communication aux familles et des remédiations proposées sur Eduscol. Très majoritairement, ils remettent en cause leur pertinence et leur utilité.

Enquêtes et témoignages montrent que ces évaluations sont inadaptées aux jeunes élèves de CP et sont facteur de stress. Les consignes officielles de passation, source de confusion et de difficultés, ont dû être adaptées le plus souvent par les personnels. De fait, les résultats ne peuvent être considérés comme fiables et ne sont donc d'aucune aide aux enseignants sur les acquis des élèves. La saisie extrêmement chronophage ainsi que la dépossession de l'analyse des résultats n'ont fait qu'accentuer le malaise ressenti par les enseignants, réduits à de simples exécutants de tâches subalternes.

De surcroit, l'annonce des premiers résultats par voie de presse, alors que la phase de saisie n'était pas clôturée, a montré que ces évaluations ne servent pas l'intérêt des élèves et des enseignants, mais sont au service d'une justification de la politique mise en œuvre.

La phase deux des évaluations de CP, dans la continuité de la phase initiale, s'avère tout aussi inadaptée et présentera les mêmes travers. En excluant les enseignants des processus de conception, d'analyse et d'exploitation de ces évaluations, mais aussi en excluant toute remédiation issue des RASED, aucune réponse pertinente n'est apportée aux besoins identifiés.

La manière de mener les évaluations standardisées montre une grande confusion sur les objectifs des différentes formes d'évaluation dans et du système éducatif. Ce qui nourrit des inquiétudes quant aux visées du ministère dans l'évaluation des établissements. Si l'objectif est d'évaluer le système éducatif, nous disposons déjà de beaucoup d'évaluations nationales et internationales et des évaluations sur échantillon sont suffisantes, nul besoin donc de les généraliser.

A moins qu'il ne s'agisse d'utiliser ces évaluations pour imposer des pratiques, réduire la liberté pédagogique, pourtant nécessaire à l'efficacité d'enseignements adaptés aux besoins des élèves, voire pour évaluer le travail des enseignants au travers des résultats des élèves. Le ministère assure qu'il n'en est rien, il est permis d'en douter. Les premières pressions exercées par les corps d'inspection pour imposer telle méthode de lecture, l'usage d'un manuel, ou promouvoir des partis pris faisant fi de l'ensemble des résultats de la recherche n'ont qu'un but : imposer une idéologie pédagogique et mettre au pas les enseignants.

Pour les organisations signataires, c'est inacceptable et c'est pourquoi Monsieur le Ministre, nous demandons l'abandon de ce protocole d'évaluation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Salaires en janvier et PPCR : Redémarrage après une année blanche pour un gain minime !

Le gouvernement trouvant que les fonctionnaires coûtent trop cher, le protocole PPCR qui prévoyait un très léger avancement des grilles entre 2017 et 2021 a été gelé pour 2018. Non seulement le point d'indice n'était pas revalorisé, mais la transformation primes-points prévue et l'évolution des grilles ont été bloquées.
C'est donc ce qui devait s'appliquer en 2018 qui est effectif pour 2019 et quelle faible avancée !

Grilles de catégorie C
Majoritaires dans les services et les établissements, les agents de catégorie C sont encore les plus mal lotis avec des augmentations encore plus faibles !
Le sommet de grille reste bloqué pour l'échelle C1 et C3 et seule l'échelle C2 gagne 2 points d'indice en passant de 416 à 418. Dans les échelons intermédiaires, les gains sont très faibles entre 2017 et 2019 avec 1 à 3 points d'augmentation au maximum pour les échelles C1, C2 ou C3.

Grilles de catégorie B
Le sommet de grille gagne 5 points d'indice pour les 3 échelles.
A l'intérieur de chaque grille, les gains sont de 2 à 5 points pour l'échelle C3.
Les gains sont plus substantiels en début de grille de l'échelle C2 (8 à 9 points pour les 3 premiers échelons) mais se tassent très rapidement par la suite (de 4 à 0)
Idem dans le premier grade avec 2 à 4 points selon les échelons.

Grilles de catégorie A
Gelée en 2018, la mise en place du PPCR fait gagner 5 points d'indice mais c'est la conséquence du transfert primes-points. D'autre part, les sommets de grade augmentent de 5 points.

En 2019, notre salaire net va encore baisser !

Car dans le même temps, nous subirons encore l'augmentation de la pension civile qui passe de 10,56% à 10,83%. Le transfert prime-point est une opération quasi-blanche tandis que la cotisation MGEN va augmenter cette année.
C'est la raison pour laquelle, cette année encore, beaucoup d'entre nous allons constater que le salaire net a baissé par rapport à 2018, et c'est sans compter sur le prélèvement à la source et l'effet psychologique sur le bulletin de salaire, notamment pour les collègues les moins bien payés!
Toutes ces raisons avaient poussé la CGT a refusé de signer un accord PPCR qui ne reconnaît pas une avancée des salaires significative bien au-delà de l'augmentation du coût de la vie et cela nie l'engagement professionnels des agents.
Couplé aux 600 suppressions de postes en 2 ans, il s'agit de faire payer aux personnels une faible revalorisation des grilles indiciaires alors que le travail s'accroît pour toutes et tous.

La défiscalisation des heures supplémentaires : de la poudre aux yeux

Annoncée en décembre en pleine crise des gilets jaunes, la défiscalisation des heures supplémentaires reste en grande partie un leurre.
Déjà prévue pour septembre 2019, la mesure est juste avancée de quelques mois et il n'est pas question de désocialisation complète.
Ainsi, sur vos heures supplémentaires, vous payerez encore la CSG non déductible : 2,36 %, la CSG déductible : 6,8% et la CRDS : 0,49 %, soit 9,65 % de cotisations sociales.
La seule cotisation supprimée porte sur la cotisation RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique) de 5%....mais en ne cotisant plus, le salarié perdra des points (et donc des euros) pour sa retraite complémentaire. D'autre part, la défiscalisation sera limitée à 5000 euros d'heures supplémentaires par an.
Ce qui ne sera pas un leurre en revanche, c'est que la perspective d'imposer à court ou moyen termes une deuxième heure supplémentaire obligatoire. Inciter les enseignants à prendre des heures supplémentaires va aussi contribuer à cautionner les suppressions de postes prévues dans les réformes du lycée général et de la voix professionnelle.
Une fois le mal fait, il sera bien plus facile d'imposer l'annualisation du temps de travail et de transformer toutes ces heures en heures effectives.

Le secrétariat académique

Rendre attractif le métier d'AESH ?
Donner des perspectives d'avenir ? Chiche !

Jeudi 20 décembre, la CGT Éduc'action a été reçue en audience bilatérale par le ministère dans le cadre de la concertation nationale sur l'École inclusive qui doit se terminer le 14 février 2019. Le ministère prétend vouloir "rendre attractif le métier d'AESH, lui donner des perspectives d'avenir" mais ne propose aucune mesure concrète pour y arriver. Au contraire.
Quant à la concertation, celle-ci n'est en fait que de l'affichage en ce qui concerne les AESH, il n'y a aucun dialogue social.
Pour la CGT Éduc'action, l'urgence est de répondre aux revendications des personnels AESH en terme d'évolution de leur statut, d'une réelle revalorisation salariale, de formation et de conditions de travail.
Lors de l'audience du 21 décembre, la CGT Éduc'action a appelé le ministère à mettre fin aux pratiques illégales d'annualisation des services des AESH ainsi qu'aux nombreuses et incohérentes disparités académiques sur la gestion de ce personnel.
Les AESH subissent aujourd'hui de plein fouet la précarité, des salaires de misère et sont contraint·es pour la majorité à des temps incomplets. Aux dernières élections professionnelles, la multiplication des obstacles rencontrés lors du vote est révélatrice de cette précarité, du mépris de l'institution pour ce personnel.
Au cours de cette audience, la CGT Éduc'action a rappelé ses exigences :
- La reconnaissance de ce métier indispensable par un statut de fonctionnaire avec une titularisation des personnels exerçant actuellement en CUI, CDD ou CDI.
- La nécessité que les AESH payé·es en moyenne 700€ voient leurs compétences, leur profession reconnue par une vraie revalorisation salariale portée à 1,4 fois le SMIC avec un réel déroulement de carrière. Dans cette période où la question de la revalorisation salariale apparaît incontournable il est inconcevable qu'aucune mesure d'urgence ne soit prise. La suppression de l'indemnité compensatrice de CSG à la rentrée 2018 est une injustice de plus, les salaires des AESH doivent être immédiatement augmentés.
- Tous les personnels qui le souhaitent doivent bénéficier d'un temps plein et d'un salaire à 100%, sans annualisation, ni modulation, ni périscolaire. Le temps de service en côte à côte élèves doit prendre en compte la pénibilité du métier et être réduit pour permettre des temps de concertation-préparation-formation.
- Pour faire face à l'insuffisance d'accompagnement des élèves, les recrutements doivent augmenter afin de couvrir tous les besoins et permettre d'améliorer l'inclusion. Nous refusons la mutualisation à outrance des moyens AESH faite au détriment de l'inclusion des élèves et des conditions de travail des personnels.

- Ce métier difficile nécessite de nombreuses compétences, la formation actuelle quasi inexistante renvoie les personnels à de l'auto-formation. Les 60h actuelles prévues par les textes, non appliquées, sont insuffisantes et inadaptées à la réalité du terrain. Un réel plan de formation initiale est donc indispensable avant la prise de poste tout comme l'accès à la formation continue.

Pour le ministère la déprécarisation n'est pas à l'ordre du jour !
Les seules pistes évoquées par le ministère sont la multiplication des employeurs, la déconcentration maximale et la mutualisation. Nous ne pouvons l'accepter !

- Au lieu d'augmenter les salaires et de prendre en compte la pénibilité de leur métier, sous prétexte de leur permettre d'aboutir à un salaire décent, il envisage d'augmenter le temps de travail des AESH et d'élargir leurs tâches déjà nombreuses au périscolaire et à l'extrascolaire. Leurs tâches déjà nombreuses seraient multipliées ainsi que leurs employeurs.
- La généralisation de l'expérimentation des dispositifs PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) qui ne pourra qu'accentuer les inégalités et la pression hiérarchique et aggraver les conditions de travail que subissent les AESH notamment en multipliant leurs affectations.
- L'accentuation de la mutualisation des moyens pour gérer la pénurie d'AESH au détriment d'une réelle aide individuelle des élèves.

Loin de déprécariser et de faire avancer les droits des AESH, ces mesures accentueront cette précarité.

Le ministère n'a aucune intention de déprécariser les AESH. Les AESH n'ont rien à attendre de cette concertation qui n'est que de l'affichage et de la communication pour faire passer les mesures du ministère (2nd employeur, PIAL, mutualisation) déjà décidées.
Une concertation qui n'en a que le nom.
Des objectifs "rendre attractif, donner des perspectives d'avenir" qui ne sont que des mots.
Aucune avancée pour les personnels ne sera gagnée sans notre mobilisation.
La CGT Éduc'action va continuer de porter les revendications des AESH et entend mobiliser les personnels pour faire avancer leurs droits, améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail.
Elle propose la tenue d'une intersyndicale afin de porter en commun les revendications des AESH et d'aller vers une mobilisation dans l'unité, organisations syndicales et collectifs locaux d'aesh.

L'action de la CGT Educ'action pour les contractuel.les enseignant.es paie

La CGT Educ'Action suit depuis plusieurs semaines des dossiers de recours pour la revalorisation salariale des contractuel.les subissant des discriminations salariales.
Pour rappel, la situation que nous dénonçons depuis la mise en place des nouvelles grilles salariales est la suivante:
Depuis deux/trois ans et la mise en place des nouvelles grilles salariales, il a été constaté par la CGT des différences salariales énormes et complètement injustifiées :

- des différences salariales de 400/500 euros mensuels entre collègues nouvellement recruté.es (donc classé.es dans les nouvelles grilles plus avantageuses) et ceux.celles recruté-es avant 2015 (et non reclassé.es dans les nouvelles grilles).
- Les différences sont encore plus flagrantes pour les collègues d'enseignement professionnel. La CGT a ciblé de nombreux cas de situations inégalitaires identiques, qui se sont multipliées suite à la mise en place de ces nouvelles grilles. Le fait qu'il n'y ait pas de reprise totale de l'ancienneté, ni d'effet rétroactif, génère obligatoirement ces situations.

Depuis la mise en place de ces grilles**, la CGT Educ'Action Nantes n'a jamais cessé de dénoncer cette discrimination, en exigeant que le rectorat rectifie ces dispositions transitoires par des règles systématiques pour les collègues subissant cette injustice, qu'il reclasse les agent.es par rapport à leur ancienneté réelle.** Face à cette revendication, la réponse de l'administration est restée invariable : les inégalités seront traitées au cas par cas selon les réclamations des non-titulaires.
La CGT Educ'Nantes a donc accompagné de nombreux collègues pour élaborer des courriers de recours individuels pour revalorisation salariale depuis le mois de juin. Les premières réponses commencent à arriver et des collègues ont eu en partie gain de cause. Un exemple : le résultat pour une collègue de GA, son reclassement indiciaire l'a fait passer de l'INM 410 à l'indice net majoré 548. (de 1561 net à 2087 net= +500 euros mensuels net !).
Clairement, ces revalorisations même si elles se jouent au cas par cas sont à mettre à l'actif de la CGT qui est la seule organisation syndicale à avoir dénoncé cette discrimination depuis plus de deux ans. Cela doit être dit dans les salles des profs, et notamment auprès des collègues non titulaires qui voudraient faire des recours.
Notre revendication de reclassement automatique de tous ces collègues doit continuer à être portée avec force puisque la position de l'académie renforce encore la discrimination car seul-es les contractuel.les qui contestent auprès du service RH obtiennent gain de cause sans effet pour les autres contractuel.les qui connaissent le même problème. Il n'y a donc pas de règle unique.

Pôle non-titulaire académique

Rentrée 2019 : Le gouvernement méprise une fois de plus le travail des personnels administratifs

Avec 400 suppressions de postes, les personnels administratifs font encore les frais des choix budgétaires du gouvernement Macron.
Dans notre académie, ce sont **14 postes** en services et établissements qui sont appelés à être supprimés à la rentrée 2019. Côté personnels techniques, aucune suppression ni création de poste n'est prévue alors que les besoins sont bien réels.

Encore un pas de plus vers la fusion d'académies et la mutualisation inter-académique?

Le tableau joint montre l'évolution sur les 7 dernières années . On constate que le rattrapage des 1500 postes supprimés par la Révision Générale des Politiques Publiques de Sarkozy jusqu'en 2012 est loin d'être effectif et que des académies qui sont également frappées par la réfrome territoriale et le projet de fusion d'académies paient de lourds tributs comme Lille, Nancy Metz, Reims ou Caen et Rouen.

Et si 400 postes ont été recréés sous le quinquennat Hollande, ils ont été soufflés en 2 ans par 600 suppressions sous Macron.

Evolution des emplois administratifs 2013-2019

Académie	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	solde	Académie	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	solde
Aix Marseille	13	0	7	8	6	-6	-9	19	Nice	7	0	3	2	5	-2	-8	7
Amiens	-2	0	-1	-1	-2	-8	-17	-31	Orléans Tours	4	0	0	2	0	-9	-14	-17
Besançon	-3	0	-3	-2	-4	-9	-12	-33	Paris	-2	0	1	3	-1	-7	-14	-20
Bordeaux	13	0	12	10	11	-4	-9	33	Poitiers	0	0	0	0	0	-6	-13	-19
Caen	0	0	0	-1	-3	-8	-13	-25	Reims	-5	0	-5	-5	-6	-12	-17	-50
Clermont Ferrand	-1	0	-2	-1	-5	-8	-16	-33	Rennes	6	0	3	5	3	-8	-14	-5
Corse	-1	0	0	0	0	-2	-2	-5	Rouen	-2	0	-3	-2	-3	-10	-18	-38
Créteil	11	0	12	6	13	-2	-11	29	Strasbourg	4	0	2	0	0	-7	-12	-13
Dijon	-2	0	-2	0	-3	-10	-15	-32	Toulouse	11	0	10	13	8	-2	-13	27
Grenoble	9	0	9	0	10	-6	-11	11	Versailles	14	0	7	7	10	-8	-16	14
Lille	-9	0	-8	-5	-11	-21	-38	-92	Guadeloupe	2	0	1	1	0	0	-4	0
Limoges	-1	0	-1	0	-2	-5	-8	-17	Guyane	2	0	2	2	2	0	0	8
Lyon	12	0	10	4	11	-3	-10	24	La Réunion	5	0	2	5	5	-1	-4	12
Montpellier	13	0	15	7	14	-1	-3	45	Martinique	-1	0	-1	-2	-2	-3	-5	-14
Nancy Metz	-8	0	-7	-6	-9	-19	-29	-78	Mayotte	1	0	4	6	10	5	13	39
Nantes	9	0	9	12	12	-6	-14	22	Coll. Outre Mer	1	0	4	2	1	0		8
Source Comité technique Ministériel									SIHREN/ Centrale/ SIEC	0	0	20	30	30	-12	-44	68

2018-2019 : Deux années de brutales suppressions de postes

En 2 ans, Rouen perd 28 postes en 2 ans et Caen perd 21 postes. Dijon et Besançon perdent 25 et 21 postes.
Des académies dont la fusion était longtemps à l'étude sont fortement impactées : Lille et Amiens perdent 38 postes et 21 postes, Aix-Marseille et Nice perdent 15 et 10 postes. Poitiers et Limoges perdent 19 et 13 postes.
Dans l'Est, le pôle Nancy Metz, Strasbourg et Reims perd 96 postes à elles trois.
A l'Administration Centrale, c'est 52 postes de supprimés dont six au service des examens.
Pour Nantes et Rennes, ce sont 20 et 22 postes supprimés en deux ans alors que les effectifs élèves restent globalement stables voire augmentent dans le second degré.
Il suffit de regarder la diminution du nombre d'électeurs potentiel entre les scrutins de 2010 et 2018 pour constater la saignée des postes.

Postes administratifs : évolution	**RGPP 2007/2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**Solde 2007-2019**
Nantes	**-150**	**9**	**0**	**9**	**12**	**12**	**-6**	**-14**	**-128**

Travailler plus sans gagner plus – Le travail, ce n'est pas la santé !

Le gouvernement poursuite sa politique de casse de la Fonction publique en considérant que les fonctionnaires ne servent à rien et sont trop nombreux.
Aux yeux de notre hiérarchie, du gouvernement et du secrétaire d'État à la Fonction publique, **c'est comme si chaque collègue partant à la retraite et non remplacé ne faisait strictement rien de ses journées.**
Un tel mépris parle bien plus que les beaux discours de rentrée sur la communauté éducative et la reconnaissance de l'implication et du dévouement des personnels.
Si nous ne nous révoltons pas, le travail va encore retomber sur les collègues en poste et chaque académie va recourir à encore plus de personnel précaire vacataire pour boucher les trous.C'est à la fois notre avenir statutaire et l'avenir des collègues contractuels qui est en jeu car ils en feront les frais en 1er lieu.
L'autre conséquence, c'est encore plus de fatigue, de stress, d'heures supplémentaires et c'est la santé des personnels qui est en danger.

Marre de subir ces dégradations ! Il faut se mobiliser !

Toutes les organisations syndicales déplorent les suppressions de postes mais il faut nous organiser collectivement pour faire reculer le gouvernement. En une menace de journée de grève massive, les policiers ont obtenu des augmentations de salaires et des promesses de moyens supplémentaires.
Les personnels des services et les établissements se sentent souvent grands oubliés mais oublient aussi qu'ils représentent une vraie force et que tout peut s'arrêter de tourner si les établissements et les DSDEN et le rectorat se mettent en grève.
C'est la raison pour laquelle la CGT a convié les autres organisations syndicales à une réunion intersyndicale le mardi 22 janvier pour envisager une riposte commune.

Pole ATSS-ATRF

Plan social dans les GRETA ?

Si j'avais un souhait à faire à mes collègues pour 2019 c'est la santé. Car il va en falloir de l'énergie pour faire face aux équipes de managements qui ne voient qu'au travers de la formation un produit de marchandisation.

- Qui veut mon formateur ou ma formatrice capable de faire de l'accompagnement individualisé auprès d'apprenti.e, de contrat de professionnalisation, de demandeur/se d'emploi avec peu de moyens !
- Qui veut les derniers fonctionnaires « postes gagés » que l'on va jeter dans la fosse de la formation initiale sans accompagnement !
- Qui veut la fin des entités GRETA et CFA pour ne devenir qu'UN !

Oui, 2018 était l'année ou les directions des GRETA se sont autorisées à dire de vive voix que l'humain était une charge salariale.
Le 21 novembre, la CGT a été reçu par le directeur des Ressources Humaines du Rectorat pour soulever tous ces points. Depuis rien !
Début décembre, 6 postes « gagés » du GRETA LOIRE-ATLANTIQUE (fonctionnaire prêté par la formation initiale à la formation continue) reçoivent un courrier de la direction les convoquant sans objet. Tiens, il y avait comme du déjà-vu qui sentait la fermeture de leur poste. Les personnels dans l'interrogation et le stress ont demandé la présence de la CGT à leur côté.
Lors de cette réunion, la direction leur a annoncé qu'il n'y aurait pas de fermeture de leur poste. Alors pourquoi les convoquer ? Pour leur mettre la pression ! Car lorsqu'un personnel entend « le GRETA a un déficit de 400 000 euros » « vous êtes une charge » « dans le cadre d'un rapprochement GRETA/CFA il n'y aura plus de poste gagé » comment ingérer cette information autrement qu'un Scud ?
La CGT a insisté sur le fait que la direction devait s'engager à accompagner les 6 personnes l'année prochaine (formation, mobilité carrière, points…) puisqu'elles étaient en sursis.
Le 20 décembre la CGT a organisé une information syndicale en invitant la CFDT. Une demande d'audience auprès du recteur est plus qu'urgente pour obtenir des réponses et faire restituer les droits des salarié.es

Certains personnels eux, ont reçu leur prime de Noël

Le ministère gâte les personnels de direction
L'action des syndicats de personnels de direction a été payante car ils ont obtenu le rétablissement du taux de promotions à la hors classe. Le ratio de promotion est rétabli à 8,25 %, assurant ainsi les 475 promotions à la hors classe prévues initialement. Pour ces personnels, les accords pris en 2017 dans le cadre du protocole PPCR sont respectés, pour d'autres catégories de personnels le très léger avancement des grilles entre 2017 et 2021 a été gelé pour 2018.

Une nouvelle indemnité pour les personnels de direction
Un décret publié au JO du 20 décembre crée une indemnité de fonctions pour la formation continue des adultes dans les groupements d'établissement au bénéfice des personnels de direction et de gestion (de 2000 à 12 000 €). Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne car par exemple au GRETA Maine le directeur a proposé à un contractuel un nouveau contrat baisse de 20% de sa quotité de service soit 400 € eu moins mais pour bosser autant !

Le secrétariat académique

PERSONNELS GRETA

QUEL AVENIR ?

Depuis la rentrée !

Certains personnels administratifs et pédagogiques dans les GRETA de l'académie de Nantes se voient imposer des changements de leurs conditions de travail :

- **Baisse de quotité de service.**
- **Transformation de temps partiel (80% payé 85,7%) en en temps incomplet (80% payé 80%).**
- **Déclassement d'un agent CDIsé pour le même poste, le même travail (Catégorie A en B)**
- **Non reconductions de contrat**
- **Fermetures de postes gagés**
- **Périodes d'essai allongées pour les contrats de 12 mois (deux mois renouvelables une fois soit 4 mois de période d'essai sur un an !)**

La liste est loin d'être exhaustive ! On ne fait pas état de la surcharge de travail des collègues qui par conscience professionnelle ne s'autorisent plus à prendre des pauses, des temps d'échanges de pratique, des demandes de formation.

Toutes ces problématiques, la CGT Educ'Action les a portées en audience le 21 novembre 2018. Le Directeur des Ressources Humaines, M. Vauléon, n'a eu aucune réponse concrète à apporter. Concernant le déclassement d'un agent CDIsé et les CDD et période d'essai, le DRH a paru étonné et a assuré revoir la situation avec l'employeur.

C'est dans l'air du temps de toujours demander des sacrifices aux salarié.es. Les directions veulent à la fois baisser la rémunération et laisser aux agents la même charge de travail.

Les directions des GRETA comptent-elles elles aussi donner l'exemple en baissant leurs rémunérations ? Sûrement pas !

Devenir des postes gagés

Dans le cadre d'un rapprochement CFA/GRETA, la CGT a interrogé le DRH sur le devenir des personnels sur postes gagés administratifs et enseignants.

L'administration a répondu ne pas avoir de demande de mesure de carte scolaire pour les personnels titulaires. Pourtant, des collègues nous ont fait part du contraire.

C'est pourquoi la CGT Educ'Action a sollicité en urgence une audience auprès du Recteur pour faire le point sur le devenir des personnels des GRETA de l'académie de Nantes.

Nous invitons tous les personnels des Greta de l'académie à s'organiser collectivement pour refuser cette pression en vous invitant à temps d'information syndicale le jeudi 20 décembre de 13h à 16h au lycée Livet.

Consultez notre compte-rendu de l'audience du 21 novembre sur notre site internet

N'hésitez pas à contacter votre élue Barbara Fouché barbara.fouche@hotmail.fr

La CGT Éduc'Action Nantes syndique tous les personnels de l'Éducation nationale de la maternelle à l'université
Rejoignez un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.

Je souhaite : ☐ Prendre contact ☐ Me syndiquer

CGT Educ'Action Nantes - Maison des syndicats, place de la gare de l'état, 44276 Nantes http://educactionnantes.reference-syndicale.fr cgteduc-nantes@orange.fr

Lycée Touchard Washington – Le Mans

La gifle d'une prof... Et tout ce qu'il y a derrière

Un incident révélateur

Mardi 18 décembre, un incident a eu lieu dans une classe du lycée pro, connue pour être très difficile. De nombreux élèves avaient déjà eu des exclusions temporaires de l'établissement et tous les cours avec cette classe avaient été dédoublés.
Un élève très agité refuse de faire un devoir. La tension est forte. L'élève se lève et s'avance vers notre collègue en lui disant « je le ferai pas ton devoir » pendant qu'un autre élève s'avance aussi vers elle sans y être autorisé. Une vraie pression physique. Acculée, en réaction notre collègue met une claque à l'un des deux en lui disant de ne pas la tutoyer.
Cette scène a été filmée par un élève. En fait il s'agissait d'un traquenard prémédité pour filmer une prof que quelques élèves comptaient faire craquer.
Ces images ont été diffusées sur les réseaux sociaux et en quelques jours tous les élèves avaient vu les images. Bien des profs ont appris cet incident par leurs propres élèves.
Quant à notre collègue, elle a immédiatement été voir le proviseur adjoint en disant avoir fait une connerie. Dans une entrevue avec la famille notre collègue s'est excusée, pas l'élève. Mais lorsque la vidéo a été diffusée, la famille a décidé de porter plainte.
Depuis ce jour là notre collègue est en arrêt de travail.

Un incident qui révèle une fois de plus nos conditions de travail intenables, de tension, de fatigue, de peur et de risques… Nous étions choqués par cette histoire qui était tellement prévisible. Et le sentiment de tous les collègues ayant des classes difficiles était « ça aurait pu être moi ».

Aussi avant les vacances, nous (représentants CGT) avons vu le Proviseur Adjoint pour lui demander, a minima, que :
- L'établissement porte plainte contre l'élève qui a filmé en classe et diffusé la scène.
- Les élèves incriminés ne reviennent plus en classe dès lundi 7 janvier.

- Les enseignants de la classe qui le souhaitent puissent continuer à faire cours en demi-classe dès lundi 7 janvier.
Nous avons eu l'oreille attentive du proviseur adjoint, mais cela dépendait au bout du compte du proviseur.

Un proviseur méprisant

Or le lundi 7 janvier, jour de la rentrée, rien n'avait été fait : les élèves incriminés dans l'incident étaient là, les heures en classe entière avaient été rétablies et le proviseur n'avait pas daigné aller porter plainte contre l'élève vidéaste.
Ce même jour, quatre enseignants ayant la classe ont décidé d'exercer leur droit de retrait car la présence de ces deux élèves qui avaient déjà mis notre collègue en arrêt, constituait selon eux, un danger grave et imminent pour tous les profs.
À midi, une heure d'info syndicale regroupait 85 personnes (du jamais vu). L'indignation était à son comble parmi les enseignants. Il fut assez vite décidé d'aller voir le proviseur le plus nombreux possible pour lui demander des comptes.
Celui-ci a fini par venir après s'être fait désirer. Odieux, il a débordé de mépris, expliquant que lui il savait comment défendre les profs, mais qu'il n'avait pas de comptes à nous rendre ; répondant « ça suffit vous avez dit assez d'âneries, maintenant vous allez entendre les miennes » ou encore « vous ne comprenez rien, c'est pour ça que vous êtes profs et que moi je suis proviseur »... Sur les dédoublements de classe, il répondit « on peut dédoubler autant que vous voudrez mais ce ne sera pas payé ». Bref il faisait mine de reculer sur rien pour ne pas perdre la face et l'assemblée était outrée et médusée en découvrant l'énergumène.
Mais dans les faits, dès le lendemain matin l'élève ayant reçu la gifle était réorienté. Quant à l'élève vidéaste qui devait passer en conseil de discipline le vendredi, on nous faisait savoir qu'il pouvait être écarté de cours par « mesure d'ordre ». Enfin, les dédoublements étaient acceptés et payés… à 100%.
Enfin le vendredi soir l'élève vidéaste était exclu sur décision du conseil de discipline.

Pyromane ?

Tout semble alors en voie de rentrer dans l'ordre… Sauf que le proviseur faisait savoir jeudi qu'il procédait à une demande de retrait de salaire des profs ayant exercé leur droit de retrait pour « service non fait ».
Une provocation bien sûr puisque cela ne relève pas de sa compétence de trancher sur le bien fondé ou non du droit de retrait.
Nous en sommes là au moment où ces lignes sont écrites, mais il se pourrait bien que cette minable tentative d'intimidation mette le feu aux poudres au lycée Washington.

CGT Educ'action 72

Dans l'académie de Nantes et au niveau national :

la CGT Éduc'action renforcée !

Les élections professionnelles dans l'Éducation nationale se sont terminées jeudi 6 décembre dernier après une semaine de scrutin chaotique due à de graves dysfonctionnements techniques et un plantage du système de vote dès le 1er jour.

La CGT a également dénoncé les errements du Ministère sur les critères d'éligibilité des personnels contractuels et les participations aux scrutins en sont le reflet. De même de nombreux contractuels notamment AEd-AESH ou sous contrat aidé n'ont pas reçu leur notice de vote ou n'ont tout bonnement pas été inscrits sur les listes électorales alors qu'ils pouvaient y prétendre.

Dans l'académie de Nantes, la CGT gagne 5 sièges supplémentaires et un deuxième au niveau du comité technique départemental de la Mayenne et la CGT Educ'action Nantes enregistre la plus forte progression en gagnant 1 point au CTA (Comité Technique académique) avec 289 voix supplémentaires par rapport à 2014.

Au niveau national, la CGT Educ'Action a gardé sa représentativité au Comité Technique Ministériel et sort renforcée avec un gain de presque 4000 voix par rapport au scrutin de 2014, ce qui était l'un des enjeux de ce scrutin. Elle se maintient dans tous les corps où elle avait des élu.es paritaires et obtient, pour la première fois de son histoire un siège à la Commission paritaire nationale des Certifié.es.

Nous tenons ainsi à remercier tous les collègues qui ont soutenu à cette occasion notre organisation et bravo à tous les syndiqué.es pour l'effort militant durant cette campagne.
Ce résultat est le fruit du travail collectif de terrain qui a été accompli par chacun d'entre nous dans les établissements depuis 4 ans. La CGT Educ'Nantes milite au quotidien et n'a pas attendu les élections pour être active auprès des salarié.es.

Un renforcement au niveau académique

La CGT Educ'Action obtient 4 sièges supplémentaires au niveau académique dans des corps où nous n'étions pas présents et à la CCP des personnels administratifs et techniques. Elle devient la 5ème organisation syndicale à l'issue de ce scrutin devant SUD qui perd des voix dans l'ensemble. FO perd des sièges également, un peu partout principalement au profit de la FSU, sauf dans le 1er degré et au CTA. L'UNSA est également en recul.

Deux enjeux fixés par le national concernaient l'implantation dans deux secteurs : le 1er degré et les personnels administratifs. Si dans le 1er cas, les résultats restent décevants, malgré une liste supplémentaire par rapport à 2014, l'implantation syndicale chez les personnels administratifs est bien réelle.

CTA CTSA et CTSD

La CGT obtient la plus forte progression au CTA (+289 voix) et CTSA (+ 55 voix) par rapport à 2014.
Cette progression est cependant disparate selon les départements et doit interroger notre militantisme de territoire.
En CTSD, les résultats sont en augmentation en Sarthe (+35 voix), Vendée (+31 voix) et surtout Mayenne (+75 voix) avec l'obtention d'un 2eme siège avec une belle progression en nombre de voix. En revanche, la CGT baisse en Loire-Atlantique (-20 voix) et Vendée (-9 voix).

CAPA et CAPD enseignants titulaires

2nd degré :

Pour la 1ère fois, la CGT présentait une liste à la CAPA des CPE. Les résultats sont très modestes avec 3% des voix.
La CGT maintient ses 3 sièges à la CAPA des PLP avec 35 voix supplémentaires et une progression de 11%, mais moindre que la FSU (+22%), pendant que les autres organisations reculent en voix ou stagnent.
Chez les certifié.es, la CGT obtient un siège pour la 1ere fois au détriment de la FSU avec la plus forte progression et 68 voix supplémentaires par rapport à 2014. La CGT double sont nombre de votants depuis 2011 et s'ancre dans le paysage syndical des certifié.es .

1er degré :

La CGT n'arrive pas à développer une activité syndicale et ne s'implante pas en territoire. C'est le reflet du

faible nombre de syndiqués dans ce secteur et de la difficulté à constituer des listes. Si l'alliance avec SUD en Loire-Atlantique a été sympathique et le reflet d'une bonne entente militante, elle ne porte pas ses fruits sur le plan électoral puisque la combinaison des suffrages entre 2014 et 2018 indique une chute de 19 voix pour nos organisations. C'est la FSU et la CFDT qui sortent gagnantes du scrutin.
Pour la 1ere fois, la CGT présentait une liste à la CAPD de Mayenne. Les résultats sont modestes avec 3% des voix. C'est FO qui enregistre la plus forte progression avec 1 siège et 111 voix supplémentaires tandis que SUD perd son siège.
En Sarthe, la CGT stagne avec 4 voix en moins et 2.4%. FO fait la plus forte progression et obtient un siège au dépends de l'UNSA.

CAPA des personnels administratifs et techniques titulaires : une belle progression

C'est la CGT qui fait la plus forte progression en obtenant des sièges en CAPA des personnels administratifs et en confortant son siège chez les personnels techniques.
Ainsi, chez les adjoints administratifs, la CGT progresse de 45% quand les trois autres organisations syndicales baissent.
Chez les secrétaires administratifs, la CGT progresse de 69% et l'UNSA profite également de la disparition de la FSU tandis que FO chute de 19% et perd son siège.
Chez les ATRF, la CGT progresse également et maintien son siège avec 4 voix supplémentaires pour 9.7% des suffrages.
Chez les ATEE, la CGT conserve un siège dans un scrutin où le nombre de votants a été très marginal.
Les élections 2018 ont acté la forte baisse de la FSU et de FO tandis que l'UNSA stagne.

CCP des personnels non- titulaires
La CGT progresse dans les trois instances et obtient un siège supplémentaires à la CCP des personnels administratifs, techniques santé et social en doublant son nombre de voix.
Chez les enseignants, la CGT sauve son siège au détriment de FO et de la CFDT tandis que l'UNSA entre à la CCP et que la FSU gagne un 2eme siège en doublant largement ses voix.
Enfin, la CCP AED –AESH a encore obtenu le plus faible taux de participation avec seulement 6% des votants. Dans ce contexte, nous obtenons la plus forte progression avec SUD et la FSU qui grappille le 3eme siège.

La participation à ces élections reste médiocre
Il y a eu plus de participation au global par rapport à 2014 même si les taux restant toujours sont médiocres depuis la mise en place du vote électronique et avec des grandes disparités selon les scrutins où certains personnels ont peu voté.

Au niveau départemental, académique et national, la CGT Educ'action progresse, cela doit nous donner l'énergie de continuer notre activité de terrain, dans la défense des intérêts des salariés, de porter un syndicalisme combatif porteur d'émancipation et de collectif. Ces bons résultats nous engagent à maintenir les orientations de notre syndicalisme, à continuer de porter dans les instances représentatives la voix de la CGT et à poursuivre les luttes contre les réformes actuelles. L'heure est à la mobilisation avec les collègues des lycées généraux, technologiques et professionnels et dans les services contre les suppressions de poste et les dégradations des conditions de travail , mais aussi avec les lycéen.nes et étudiant.es.

Au niveau académique, le détail des sièges :

- 2 sièges au Comité Technique Spécial Académique CTSA - (pour les personnels rectorat et DSDEN) contre 1 en 2014
- 2 sièges au Comité Technique Départemental CTSD de Mayenne contre 1 en 2014
- 1 siège à la CAPA certifié contre 0 en 2014
- 3 sièges à la CAPA Professeur.es des lycées Professionnels PLP maintenus
- 1 siège à la CAPA des Secrétaires Administratifs SAENES contre 0 en 2014
- 1 siège à la CAPA des Adjoints Administratifs ADJAENES contre 0 en 2014
- 1 siège à la CAPA des Agents Techniques des Établissements - ATEE maintenu
-1 siège à la CAPA des Adjoint.es Techniques Recherche Formation ATRF maintenu
- 2 sièges à la Commission Consultative Paritaire des Administratifs, Techniques, Santé, Social ATSS contre 1 en 2014
- 1 siège à la Commission Consultative Paritaire des personnels non titulaires d'Enseignement, d'Education et d'orientation contre 1 en 2014
- 1 siège à la Commission Consultative Paritaire des AED-AESH contre 1 en 2014

Calendrier prévisionnel des différentes commissions

GT et CAPA concernant l'ensemble des corps des personnels d'enseignement, d'orientation et d'éducation

Commission	Ordre du jour	Date
Groupe de travail (discipline de type lycée hors EPS)	Information concernant les situations médicales Examens des vœux et barèmes Mouvement inter-académique	21/01/19
Groupe de travail EPS	Information concernant les situations médicales Examens des vœux et barèmes Mouvement inter-académique	22/01/19
Groupe de travail CPE	Information concernant les situations médicales Examens des vœux et barèmes Mouvement inter-académique	22/01/19
Groupe de travail des professeurs de lycée professionnel	Information concernant les situations médicales Examens des vœux et barèmes Mouvement inter-académique	22/01/19
Groupe de travail des psychologues de l'éducation nationale	Information concernant les situations médicales Examens des vœux et barèmes Mouvement inter-académique	22/01/19
Groupe de travail PEGC	Information concernant les situations médicales Examens des vœux et barèmes Mouvement inter-académique	23/01/19
Groupe de travail Congé formation	Attribution des congés formations	Courant février
Groupe de travail toutes discipline	Postes adaptés de courte et longue durées	25/02/19
C.A.P.A. Certifiés et Adjoints d'enseignement	Accès au corps des certifiés Avancement accéléré des 6ème et 8ème échelon Liste des affectations sur un poste adapté Congé formation professionnelle	13/03/19
C.A.P.A. des professeurs d'E.P.S. et des chargés d'enseignement d'E.P.S.	Avancement accéléré des 6ème et 8ème échelon Liste des affectations sur un poste adapté Congé formation professionnelle	13/03/19
C.A.P.A. des psychologues de l'éducation nationale	Avancement accéléré des 6ème et 8ème échelon Liste des affectations sur un poste adapté Congé formation professionnelle	13/03/19
C.A.P.A. Agrégés	Liste d'aptitude aux corps des professeurs agrégés Liste des affectations sur un poste adapté Congé formation professionnelle	13/03/19
C.A.P.A. des professeurs De lycée professionnelles	Avancement accéléré des 6ème et 8ème échelon Liste des affectations sur un poste adapté Congé formation professionnelle	15/03/19

<u>Mouvement intra-académique</u> :
ouverture du serveur du 13 mars midi au 25 mars midi.
La note de service n'étant pas sortie, le dossier syndical sera en ligne vers le 10 mars.

Afin que les élu.es puissent étudier votre dossier, veuillez les contacter.

Tous les contacts pages 18 et 19

Vos élu.es CGT pour les personnels ATSS, ATRF et ATEE
titulaires et non-titulaires

Comité Technique Spécial Académique

Hervé Guichard (titulaire)	guichardherve@orange.fr	06 47 99 61 00
Sylvie Moreau (titulaire)	sylvie.moreau0197@orange.fr	06 75 26 90 39
Morgane Boyer (suppléante)	cgteduc-nantes@orange.fr	
Ronan Keromnès (suppléant)	cgteduc-nantes@orange.fr	

CAPA des Adjoint.es Techniques Recherche Formation

Sylvie Moreau (titulaire)	sylvie.moreau0197@orange.fr	06 75 26 90 39
Nadège Jouneau (suppléante)	nadegejouneau@gmail.com	

CAPA des Secrétaires Administratifs/ves

Agnès Plessis (titulaire)	agnes_plessis@yahoo.fr	06 27 36 77 51
Thierry Fourage (suppléant)	cgteduc-nantes@orange.fr	

CAPA des Adjoint.es Adminitratifs/ves

Fabrice Loirat (titulaire)	fabrice.loirat@ac-nantes.fr	06 11 61 06 91
Patricia Berlaud (suppléante)	cgteduc-nantes@orange.fr	

Commission Consultative Paritaire des agents non-titulaires ATSS

Catégorie A Barbara Fouché (titulaire)	barbara.fouche@hotmail.fr	06 52 25 86 07
Catégorie C Céline Franco (titulaire)	celyne.franco@gmail.com	06 18 88 25 95
Delphine Rorteau (suppléante)		

CAPA des Adjoint.es Techniques des Etablissements d'Enseignement

Salima Guedouar (titulaire)	salima072@gmail.com	06 37 08 33 58

Retrouvez les informations sur
http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/
Contact : cgteduc-nantes@orange.fr

Vos élu.es CGT pour les personnels enseignants et d'éducation
titulaires et non-titulaires

CAPA des Enseignant.es PLP

Hervé Guillonneau (titulaire) HC	elunantes.cgteduc@laposte.net	06 77 88 23 28
Daniel Louargant (suppléant) HC	elunantes.cgteduc@laposte.net	06 86 21 46 42
Mireille Beautemps (titulaire) CN	mireille.beautemps@gmail.com	06 67 01 86 94
Julien Lecrivain (titulaire) CN	julien-c.lecrivain@laposte.net	06 74 36 39 75
Karine Perraud (suppléante) CN	cgteduc-nantes@orange.fr	07 71 68 37 58
Bertrand Colas (suppléant) CN	cgteduc53@gmail.com	06 23 33 67 99

CAPA des Enseignant.es certifié.es de collège et de lycée

Laëtitia Bompays (titulaire)	elunantes.cgteduc@laposte.net	06 76 58 89 21
Ifig Lebreton (suppléant)		06 08 45 40 04

CCP des Enseignant.es, éduc, orientation non-titulaires

Gines Cervantes Lopez (titulaire)	elginescervantes@gmail.com	06 98 63 52 32
Esperanza Zomeno Lopez (suppléante)	ezomeno@gmail.com	06 31 44 58 80

CAPA des Assistant.es d'Education et des accompagnement des élèves en situation de handicap -AESH

Thibault Guiné (titulaire) AED	thibaut.fabrice.guine@gmail.com	06 85 04 84 92
Delphine Beloeil (suppléante) AESH	nicolas.delphine@gmail.com	06 43 56 00 68

Retrouvez les informations sur
http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/
Contact : cgteduc-nantes@orange.fr

Contactez la Cgt Educ'action Nantes

Secrétaires académiques : Karine Perraud 07 71 68 37 58 / Hervé Guichard 06 47 99 61 00

Maison des Syndicats 1, Place Gare de l'Etat 44276 Nantes
cgteduc-nantes@orange.fr
educactionnantes.reference-syndicale.fr

CGT Educ'Action 53
06 23 33 67 99
cgteduc53@gmail.com
http://cgteduc53.blogspot.fr/
17 rue Saint-Mathurin
53000 Laval
Secrétariat: Bertrand Colas

CGT Educ'Action 72
06 43 98 65 63
cgt.educ72@orange.fr
4 rue d'Arcole
72000 Le Mans
Co-secrétariat:
Thomas Hubert - Karine Perraud

CGT Educ'Action 44
06 72 49 32 67
cgt.educ44@orange.fr
Maison des syndicats
1 place de la Gare de l'Etat
4476 Nantes
Secrétariat: Gaëtan Papillon
Permanence :
mardi et mercredi
hors vacances scolaires

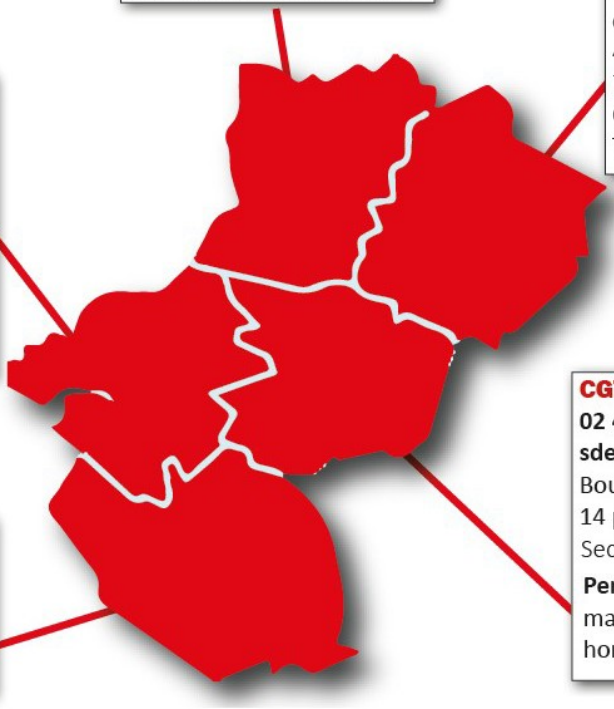

CGT Educ'Action 49
02 41 25 36 18
sden49@gmail.com
Bourse du Travail
14 place Imbach 49100 Angers
Secrétariat: Alexandre Petit
Permanence:
mardi après-midi
hors vacances scolaires

CGT Educ'Action 85
07 50 04 13 15
85@cgteduc.fr
16 Bd Louis Blanc BP 227
85006 La Roche/Yon
Secrétariat: Caroline Drouvot

Pour le droit de manifester, mettre fin à la dérive autoritaire et liberticide du gouvernement

Ce samedi, un nouvel épisode Gilets Jaunes va se produire dans tout le pays. Si la CGT ne participe pas directement à ce mouvement social pour diverses raisons, nous nous alarmons de la dérive autoritaire et liberticide du gouvernement. Cette répression, si elle prend des proportions inédites, n'est pas nouvelle : les militants de la CGT en ont été victimes comme tous les acteurs des mouvements sociaux depuis 10 ans, et surtout depuis la lutte contre la loi travail, initiée déjà par E. Macron au bénéfice du patronat et des puissants. C'est au tour des gilets jaunes, qui osent réclamer la justice sociale, d'en faire les frais. Au lieu de répondre aux revendications légitimes sur les salaires, le pouvoir d'achat, sur l'attente d'un renouveau démocratique, on assiste à une radicalisation du discours des ministres et leurs serviteurs criminalisant le mouvement des Gilets Jaunes, certains appelant carrément au meurtre ! Nous dénonçons l'escalade de la répression policière avec des violences perpétrées dans des proportions inhabituelles. Des centaines de manifestant.es ont déjà été grièvement blessé.es, trop souvent de manière totalement gratuite ! Grenades explosives, Flash Ball, c'est le droit de manifester qui est ainsi aujourd'hui remis en cause à coup de mutilations. Aujourd'hui, aller manifester c'est prendre le risque de finir à l'hôpital et être marqué à vie dans sa chair. (…)

Communiqué de l'UD CGT 44, 11 janvier 2019

Envoyé le 25/1/2019